COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h05

<u>PRESENTS</u>: Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES: Emmanuel GERRER

ABSENTS NON-EXCUSES: Néant ONT DONNE PROCURATION:

Claudine MUNCH a donné procuration à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE: Sylvie LEWON et Jonathan WILLER Adjoints administratifs Le guorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 OCTOBRE 2016
- 2. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
- 3. FINANCES
- 4. PERSONNEL COMMUNAL
- 5. FERMAGE 2016
- 6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2017
- 7. INTEGRATION DE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC
- 8. TRAVAUX
- 9. LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ECOLE
- 10. CONVENTION MAISON COMMUNALE
- 11. VALIDATION DU RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- 12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
- 14. DIVERS

1. <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL</u> MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2016

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016 et le signe séance tenante.

2. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire propose de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2017 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités.

La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 1er décembre 2016, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017
- Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente).
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant autorisé, soit 300 €, payables à la signature du contrat

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la reconduction de la ligne de Trésorerie pour l'année 2017.

3. FINANCES

3.1 Remplacement de décision modificative

Lors du dernier conseil municipal, nous avions procédé à une décision modificative afin de percevoir le remboursement des différentes parts participatives pour les travaux de voiries du centre bourg.

Il convient néanmoins, d'ajuster ces comptes pour répondre aux contraintes de ce type d'opération dans notre logiciel. Pour cela il convient d'annuler la précédente délibération et d'approuver les mouvements incluant les nouvelles imputations de comptes ci-dessous :

Pour les dépenses, il convient donc de diminuer le compte « 2152 » de 234 000,00€ pour les répartir dans les comptes suivants :

-Le S.I.A.E.P: 119 000,00 € au compte 458110 -Le Département: 79 000,00 € au compte 458111 -La société Rosace: 23 000,00 € au compte 458112 -La C.A.3.F: 13 000,00 € au compte 458113

En parallèle, pour les recettes, il s'agit de diminuer le compte « 1641 » de cette même somme, soit 234 000,00 € et les répartir dans les comptes suivants :

-Le S.I.A.E.P: 119 000,00 € au compte 458210 -Le Département: 79 000,00 € au compte 458211 -La société Rosace: 23 000,00 € au compte 458212 -La C.A.3.F: 13 000,00 € au compte 458213

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la suppression de la précédente délibération et approuve ces mouvements de comptes au budget 2016 de la commune afin de percevoir les participations liées aux travaux de sécurité.

3.2 Décision modificative

Mme le Maire informe qu'à la demande de la Trésorerie de St-Louis, il convient d'approvisionner le compte 673 de 500€. Pour rappel, ce compte sert les titres annulés. Un mouvement de compte se fera donc du compte 6156 « Maintenance » au compte 673 «Titres annulés»

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le mouvement de 500€ du compte 6184 au compte 673.

4. PERSONNEL COMMUNAL

4.1 <u>Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à</u> un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a reçu en date du jeudi 1^{er} décembre un courrier recommandé de M. Patrick HEINIMANN l'informant qu'il souhaitait démissionner de son poste à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour pallier à son remplacement temporairement, Mme le Maire propose de créer un poste saisonnier.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales :
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin :
- Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;
- Considérant que la collectivité territoriale / l'établissement public peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier :
- Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial 2ème classe à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité;

Afin de prévoir une éventuelle charge de travail supplémentaire due à la période hivernale, Mme le Maire souhaite si besoin est, engager un saisonnier pour une durée maximum de 6 mois à 35 heures.

Elle demande l'autorisation de procéder à ce recrutement et de signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

5. **FERMAGES 2016**

Mme le Maire indique que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

Une baisse du loyer 2016 de 0,42 % est à appliquer sur le loyer payé en 2015. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 6,80 %. La recette 2016 est de 852.46 €.

Pour information, il ne s'agit pas d'un prix à l'are mais d'une taxe aux droits d'exploitation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les fermages 2016.

6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR l'EXERCICE 2017

Daniel ALLEMANN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) doit intervenir comme chaque année sur certaines parcelles forestières de la commune pour des travaux d'entretien.

Il s'agit de travaux de maintenance parcellaire pour un montant de 400,00€ HT et de travaux sylvicoles pour un montant de 2 040,00€ HT. Le tout pour un total de 2 440,00€ HT.

Nous avons également reçu un devis de 387,00€ TTC pour assistance technique à ces travaux.

Il convient d'approuver ces travaux, et de donner délégation à Mme le Maire pour les approuver et signer les documents y afférents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les devis susvisés et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes relatifs aux coupes de l'exercice 2017.

7. <u>INCORPORATION D'UN TERRAIN APPARTENANT A L'AFUA DES VIGNES DANS LE DOMAINE PUBLIC</u>

Roger OBERMEYER informe le Conseil qu'une parcelle cadastrée Section 16 n° 474, d'une contenance de 84 m2, bien que comprise dans l'emprise du Domaine Public (Chemin d'ATTENSCHWILLER), est encore inscrite au Livre Foncier au nom de l'AFUA « LES VIGNES ».

Cette parcelle a vraisemblablement été omise lors de la cession, à la Commune, des voiries et équipements réalisés par ladite AFUA. Il y a donc lieu de régulariser la situation en acquérant ce terrain auprès de l'AFUA et/ou de ses ayants-droit, gratuitement ou pour l'EURO symbolique. Il demande au Conseil présent de donner à Mme le Maire tous pouvoirs afférant à cette affaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le Maire à acquérir la parcelle sus-désignée gratuitement ou pour l'EURO symbolique auprès de l'AFUA et/ou de ses ayants-droit, et donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de faire tout ce qui sera nécessaire pour y parvenir, notamment, sans que cette énonciation soit limitative, arrêter la forme et les conditions de l'acte d'acquisition et le signer.

8. TRAVAUX

8.1 Convention d'implantation - ROSACE

Vu la délibération en date du 11 juillet dernier, demandant l'accord de travaux de fibre avec la société Rosace, cette dernière a proposé une convention d'occupation du domaine public non routier à son profit pour implantation d'une armoire de sous-répartiteur optique.

Cette armoire sera implantée sur le parking de la maison communale, adossée au côté gauche du pignon de la maison située 29 rue de Wentzwiller, avec une chambre de tirage au sol devant l'armoire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'implantation d'une armoire de sous-répartiteur optique sur le domaine public comme stipulé dans la convention et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

8.2 Convention quais de bus avec la C.A.3.F

Dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie du Centre Bourg, la commune a décidé l'aménagement d'un arrêt de bus, dénommé « Buschwiller Centre » situé Rue de Wentzwiller. La C.A.3.F et la commune ont décidé de réaliser des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus. Le coût de l'aménagement sera préfinancé par la commune puis sera pris en charge par la C.A.3.F.

La C.A.3.F a budgétisé la somme prévisionnelle de 14 822,42 € TTC qui sera ajustée selon les dépenses réelles des travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du réseau Distribus.

9. LOCATION GRATUITE DE L'ECOLE DE LA SALLE POLYVALENTE

Denise HECHT indique que l'école de Buschwiller a demandé la location gratuite de la salle polyvalente pour le 15 janvier 2017 afin d'y organiser une bourse de vêtements et jouets d'occasion. Dans le cadre du Plan local de prévention des déchets, elle propose aux conseillers d'approuver la gratuité totale de la salle polyvalente (location, chauffage et nettoyage), puisqu'il s'agit de donner une seconde vie aux produits proposés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité totale de la location de la salle polyvalente au profit la bourse d'occasions de l'école.

10. CONVENTIONS MAISON COMMUNALE

10.1 Renouvellement du contrat de bail à usage gratuit de la maison communale avec l'association Maison Communale

Denise HECHT indique aux conseillers que ce contrat a été signé en 2007 pour une durée de 10 ans. Il convient donc de signer un nouveau contrat. Le texte d'origine demeure pratiquement inchangé; il a été soumis à l'AMHR qui l'a approuvé. La seule modification par rapport au texte de 2007, celle relative aux modalités de nettoyage par un agent communal, a été faite à la demande de l'association, laquelle a approuvé le texte proposé par la commune (article 5 du contrat : ... Le ménage sera fait à la demande du Preneur auprès de la commune. Le Preneur informera la municipalité en temps utile, selon le calendrier des réservations/locations. Si le Prêteur ne peut donner suite à la demande en cas de force majeure, par exemple une maladie inopinée de l'agent d'entretien, le Preneur et le Prêteur conviendront ensemble de la meilleure solution pour les deux parties).

Denise HECHT demande aux conseillers d'autoriser Mme le maire à signer ce document.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer le nouveau contrat de bail à usage gratuit de la maison communale.

10.2 Renouvellement de la convention de gestion de la maison communale avec l'association Maison Communale

Cette convention arrive également à expiration. La commune confie à l'association la gestion de la maison communale. Là également, le texte d'origine est maintenu et a été approuvé par l'AMHR. Denise HECHT demande aux conseillers d'autoriser Mme le maire à signer ce document.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer le nouveau contrat de gestion de la maison communale.

11. <u>VALIDATION DU RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE</u> D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes des Trois Frontières s'est transformée en Communauté d'Agglomération dont le régime fiscal obligatoire est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.).

Par ailleurs, le passage en Communauté d'Agglomération a donné lieu à la prise de nouvelles compétences obligatoires portant sur l'équilibre social de l'habitat et sur la Politique de la Ville.

Le transfert de ces compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération peut se traduire par des transferts de charges et de produits. Leur évaluation va impacter le montant des attributions de compensation à verser aux communes par la Communauté d'Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, installée le 15 décembre 2015, a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées par les Communes à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues,
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération à chacune des communes membres.

La CLECT doit obligatoirement intervenir au cours de la première année en FPU et lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de la Communauté d'Agglomération, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle compétence.

Il appartient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

La CLECT prépare un rapport d'évaluation des charges transférées qui doit être approuvé par délibérations des Conseils Municipaux des communes membres à la majorité qualifiée :

- ⇒ soit 2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population de la Communauté d'Agglomération,
- ⇒ soit 50 % des communes représentant au moins 2/3 de la population de la Communauté d'Agglomération.

La CLECT de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'est réunie le 2 novembre 2016. Elle a constaté qu'aucun transfert de charges n'a été identifié au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2016.

De ce fait, les attributions de compensation au titre de 2016 ne sont constituées que des produits transférés, soit pour la Commune de Buschwiller, un montant de 10 352,00 €.

Le rapport de la CLECT, transmis aux conseillers le 1^{er} décembre dernier, a été notifié par courrier en date du 8 novembre 2016 et il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

- ⇒ vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ⇒ vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies.
- ⇒ vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges en date du 2 novembre 2016.
- ⇒ vu le courrier du 8 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, valant notification du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport 2016 de la commission Locative d'Evaluation des Charges Transférées.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

12.1 COMMISSION URBANISME

Déclarations préalables acceptées

Référence : DP 068 061 16 F0050
Demandeur : KURTZEMANN Raymond

Objet : Démolition mur & escalier, pose d'une clôture

Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 46 Adresse du terrain : 9, rue des Fleurs

Superficie: 304 m²

Référence : DP 068 061 16 F0051
Demandeur : LE GRELLE Alain

Objet : Clôture & Mur de soutènement Localisation du terrain : Section 1 Parcelle « Lot 2 » 7b, rue de Hégenheim

Superficie: 880 m²

Référence : DP 068 061 16 F0052 Demandeur : GOETSCHY Fabien

Objet: Pergola

Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 204 Adresse du terrain : 15, rue des Près Verts

Superficie: 501 m²

Référence : DP 068 061 16 F0049

Demandeur : PRATI Flavio
Obiet : Carport

Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 272 Adresse du terrain : 7, rue des Ecureuils

Superficie: 697 m²

Référence : DP 068 061 16 F0053
Demandeur : SCHLEGEL Mathieu
Objet : Clôture & murs

Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 123 Adresse du terrain : 32, rue des Fleurs

Superficie: 757 m²

Référence : DP 068 061 16 F0054

Demandeur : ECORENOVE pour le compte de M. SPANNHUTH

Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 2 Parcelle 60
Adresse du terrain : 19. rue de Wentzwiller

Superficie: 576 m²

Déclaration préalable refusée

Référence : DP 068 061 16 F0048 Demandeur : SITTER Jérôme

Objet: Construction d'une piscine

Localisation du terrain : Section 10 Parcelles 199, 200, 201, 202, 198, 220

Adresse du terrain : 13, rue des Prés Verts

Superficie: 1020 m²

• Permis de construire refusé

Référence : PC 068 061 16 F0006 Demandeur : STEPHAN Thierry

Objet: Construction d'un garage, carport et d'un double garage

Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 129 Adresse du terrain : 18 rue de Hégenheim

Superficie: 628 m²

• Certificats d'urbanisme acceptés

Référence : CU 068 061 16 F1006
Demandeur : Me MEYER-ADANIR
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 247
Adresse du terrain : 20, rue de Hésinque

Superficie: 252 m²

Référence : CU 068 061 16 F1007

Demandeur: Me BROM

Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 37 Adresse du terrain : « Winzer Haeuslein »

Superficie: 521 m²

Référence : CU 068 061 16 F1008

Demandeur : Me BROM

Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 50 Adresse du terrain : « Winzer Haeuslein »

Superficie: 255 m²

Référence: CU 068 061 16 F1009

Demandeur : Me LANG

Localisation du terrain : Section 02 Parcelles 107,109

Adresse du terrain : 6b, rue de Wentzwiller

Superficie: 653 m²

Déclarations d'intention d'aliéner

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG
Propriétaire: M. Michel MICHEL

Acquéreur : M. Denis BOLTE & MIle CHAREST Lennie

Objet: Maison & terrain

Adresse du terrain : Section 02 – parcelles 107, 109

Superficie : 653 m²

Montant : 267 500,00 €

Demandeur: Maître Jean-Paul BROM

Propriétaire: Mme Marie-Françoise BLIND & M. Hervé MULLER

Acquéreur : SOVIA Objet : terrain

Adresse du terrain : Section 16 – parcelles 37, 52

Superficie : 521 m²
Montant : 44 285,00 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM Propriétaire: Mme Frieda GREDER

Acquéreur : SOVIA Objet : terrain

Adresse du terrain : Section 16 – parcelle 50

Superficie : 255 m²

Montant : 15 300,00 €

Demandeur: SCP MUNCH & GREDY

Propriétaire: SARL IMMOBILIERE ARC EN CIEL

Acquéreur : SCCV ARC BLEU

Obiet: terrain

Adresse du terrain : Section 1 – parcelle 74

Superficie : 522 m²
Montant : 100 000,00 €

12.2 COMMISSION SCOLAIRE / JEUNESSE

Audrey BAUMANN fait part des différents sujets abordés lors du conseil d'école.

- Point sécurité : il a été notamment rappelé qu'un adulte doit rester au portail avec les portes fermées à clé.
- Sortie classe verte : elle aura lieu fin mars 2017. La directrice a essayé d'obtenir sans succès une subvention du Département car la sortie aura lieu hors du département.
- Spectacle de fin d'année de l'école : il a été reporté suite à une absence de la maîtresse bilingue.
- La directrice remercie la commune pour la réparation du vidéo-projecteur ainsi que le remplacement de plusieurs ampoules dans les classes.
- Marché de Noël : prévu le 13 décembre dans la cour de l'école. Le profit ira à la future classe verte prévue en mars.

Elle aborde ensuite les sujets de la commission Jeunesse.

- Une réunion a eu lieu afin de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé avec les enfants pour les occuper.
- Atelier pâtisserie : il est prévu le 14 décembre, 25 enfants sont inscrits.
- Chorale des Jeunes : elle a eu lieu le 20 novembre dernier au profit de l'Association Rêve (enfants malades)
- Spectacle du périscolaire le 8 décembre : Mme le Maire ne pouvant s'y rendre, Jérôme SITTER s'est proposé pour y assister. La recette de ce spectacle ira au profit de l'association « les yeux de l'amour ».
- Première bourse aux jouets et vêtements : organisée le 15 janvier 2017 dans la salle polyvalente.

12.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT

Rapporteur : Denise HECHT

Le calendrier des manifestations et assemblées générales a été établi et contrôlé. Il a été décidé de ne publier dans le bulletin municipal que les évènements ouverts au public; par contre, le calendrier publié sur le site internet mentionne les assemblées générales et matches internes.

Le basket club de Michelbach le Haut loue 3 fois par semaine la salle polyvalente pour son école de basket. 11 enfants de Buschwiller font partie des effectifs, en sections baby et mini. De plus, le président du club intervient régulièrement à l'école élémentaire. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école de basket, il a été nécessaire de racheter des ballons. Pour encourager ce club et le remercier pour son engagement, Denise HECHT propose de financer cet achat de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le financement de l'achat de ballons et accessoires par le basket club de Michelbach le Haut.

12.4 C.C.A.S.

Denise HECHT informe l'assemblée qu'une réunion du CCAS a eu lieu le 28.11.2016, avec comme thème principal le repas de Noël des seniors du 3 décembre dernier.

12.5 COMMISSION COMMUNICATION

Denise HECHT rappelle que le bulletin municipal doit absolument sortir en janvier et cite les quelques articles à disposition à ce jour. Les conseillers et adjoints sont priés de fournir leurs textes et photos d'ici la fin de l'année afin que la commission Communication puisse se réunir début janvier et que le bulletin puisse être distribué à la mijanvier. A défaut de temps il faudra envisager une consultation de la commission par mail. Jacques DUCRON fait remarquer que certaines photos dans le bulletin municipal sont trop petites; il faudrait réduire les textes et agrandir les photos.

12.6 COMMISSION BATIMENTS

Pour l'instant tous les sujets sont en attente donc ce point est reporté après la réunion de la commission.

12.7 COMMISSION ENVIRONNEMENT SECURITE

Denis HUTTENSCHMITT aborde deux sujets : la sécurité et le problème de la zone humide.

- Sécurité :

Une réunion a eu lieu avec M. BERNARD de chez Cocyclique. Différentes solutions ont été proposées dans la rue des Ecureuils, notamment un feu rouge afin de limiter la vitesse (devis en attente).

Dans la rue de Hésingue une réduction ponctuelle de la chaussée a été mise en place.

Au niveau du pont de Hésingue un trottoir d'une largeur de 1,40 m pour les piétons a été évoqué.

Daniel ALLEMANN signale que certains de nos concitoyens trouvent que la zone de rétrécissement de la chaussée rue de Hésingue n'est pas suffisamment éclairée.

Mme le Maire demande à Denis HUTTENSCHMITT de faire remplir les trous de la rue des Sources par les employés communaux, et de sécuriser cet endroit en attendant la venue de l'entreprise TP3F suite au devis signé en avril 2016.

Zone humide :

Plusieurs arbres et arbustes restent encore à planter dans cette zone humide.

Les arboriculteurs peuvent proposer des prix attrayants et une subvention par le gerplan doit être demandée pour l'achat des panneaux concernant les différentes espèces d'arbres.

L'idée serait de faire participer les enfants de l'école (grande classe) sur une demi-journée durant le mois de mars 2017. Denis HUTTENSCHMITT demande à Audrey BAUMANN d'en parler avec l'école.

Un autre point est évoqué concernant la balayeuse : Christian WEIGEL fait remarquer qu'il y a beaucoup de feuilles tombées rue de Wentzwiller.

Denis HUTTENSCHMITT précise que la balayeuse est passée le 7 décembre dernier et que les feuilles ont été ramassées. Il annonce également qu'un planning de passage de la balayeuse va être établi pour l'année 2017 pour régler ces désagréments.

Denis HUTTENSCHMITT informe qu'une lampe à led rue de Hégenheim est en test afin de savoir prochainement quelles lampes seront choisies pour remplacer toutes celles de la rue de Hégenheim.

13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

✓ CA3F : Conseil communautaire du 23.11.2016, rapporteur Mme le Maire : différents points ont été abordés lors de cette réunion :

Le budget supplémentaire, une subvention investissement APAMAD, l'approbation du rapport du contrat de la ville de St-Louis avec une subvention pour le quartier de la gare.

Au niveau des ressources humaines : une fusion et un ajustement seront réalisés afin d'être en harmonisation avec deux autres Com'Com.

Ont été également abordés : le protocole d'accord sur le temps de travail, la fixation de la protection sociale, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, la validation du statut ADHAUR et de l'adhésion de la CA3F.

A été validée l'étude du prolongement du Tram 3 : centre commercial, Technoport, EAP, syndicat.

En parallèle : une étude de l'aménagement routier sera réalisée

Concernant les tarifs publics et le réseau Distribus => sur demande, le CCAS délivrera une attestation afin que les bénéficiaires du CMU / RSA puissent obtenir un tarif réduit.

- ✓ CA3F Assainissement, le 29.11.2016, rapporteur Denise HECHT
 - Projet de mise en place d'une nouvelle politique de gestion des eaux pluviales: la raison pour ce projet est qu'il y a encore toujours des coulées de boues et des inondations de rues et de maisons. L'infiltration à la parcelle est obligatoire là où c'est possible (à Buschwiller ce ne l'est pratiquement pas), mais souvent pas appliquée. Il est également envisageable de faire des réservoirs-tampon à la parcelle.
 - Comment allons-nous fonctionner à partir du 1er janvier 2017? A 40, il n'y aura probablement peu d'échanges, juste de l'information. Il faut tenir compte du fait que la CA3F est la seule CC des trois à avoir depuis des années la compétence pour tout l'assainissement collectif (collecte, transport et traitement), non collectif et eaux pluviales. Le Pays de Sierentz a un peu d'expérience, car il avait la compétence pour une grande partie du traitement, mais la collecte et le transport étaient en régie. Quant à la Porte du Sundgau: la CC elle-même n'avait aucune compétence; collecte, transport et traitement sont dans une multitude de régies. Pour les deux CC, l'assainissement non collectif est en régie.
- ✓ ETB, réunion plénière du 25.11.2016, rapporteur Denise HECHT Le thème principal était la coopération transfrontalière en matière d'aménagement portuaire, notamment pour ce qui concerne le transport de containers. 12 % des importations en Suisse transitent par les ports de Bâle, 35 % des importations de pétrole. La quote-part des containers est de 25 % en import-export. Il a été rappelé qu'une péniche chargée de containers d'un tonnage de 348 TEU (twenty foot equivalent units, en français EVP équivalent vingt pieds), remplace 4 trains de marchandises avec 116 wagons ou 174 camions. La coopération transfrontalière comprend les trois ports de Bâle, celui de Weil am Rhein et les ports de Mulhouse-Rhin; ils offrent des services de transbordement trimodal de marchandises: fleuverail-route.
- ✓ CA3F Accessibilité, du 29.11.2016 : rapporteur Bernard BOEGLIN L'ordre du jour concernait :
 - La mise en conformité de l'accessibilité du réseau de transports de la CA3F et notamment l'achèvement des travaux concernant le tram côté français prévu pour mai 2017, la mise en service du tram étant quant à elle prévue en décembre 2017.
 - D'ici à 2018 il reste les travaux de 17 arrêts de bus à terminer.
 - La mise en conformité de l'accessibilité de la voirie communautaire. Cela concernait l'éclairage des parkings de la voirie communautaire qui doit avoir une luminosité moyenne de 20 lux pour être conforme et parer à la difficulté de certaines catégories d'handicaps.
 - La mise en conformité de l'accessibilité du patrimoine bâti de la CA3F : de nombreuses mises en conformité concernant l'accessibilité du patrimoine bâti de la CA3F ont été réalisées en 2016 pour un montant de 43 000 € en 2016 sur un montant prévu de 500 000 €.
- ✓ CA3F Tourisme, 24.11.2016 : rapporteur Roger OBERMEYER : les sujets abordés ont porté sur le port de plaisance de Kembs qui devra être dévasé, un projet de camping et d'hôtellerie à Kembs ainsi qu'une aire pour les gens du voyage, et sur le Festival International de photos qui aura lieu du 16 au 24/09/2017.
- ✓ SDIS, réunion le 21.11.2016 : rapporteur Roger OBERMEYER : La réunion a mis en évidence les coûts d'intervention élevés des secours. Pour pallier au manque de personnel sur ces interventions, il a été proposé de faire appel aux professionnels en journée et aux bénévoles plutôt la nuit puisque ceux-ci ne sont que rarement disponibles en journée. Il a été mis en évidence que différents corps de secours à effectifs réduits devaient se regrouper pour une meilleure gestion des interventions. Au final, le but premier du SDIS est de réaliser des économies.
- ✓ PLU, réunion Hagenthal le 06.12.2016 : rapporteur Roger OBERMEYER. Le point abordé a porté sur les PPA.
- ✓ CA3F Environnement, le 18.10.2016 : rapporteur Jérôme SITTER : la nouvelle déchetterie-ouest (Hésingue/Blotzheim) doit ouvrir courant 2018.

- ✓ **Réunion du SIAEP**: rapporteur Jacques DUCRON : remplacement d'un agent qui part en retraite
- ✓ Réunions des inspectrices: rapporteur Audrey BAUMANN: les discussions ont porté sur l'absentéisme
 des maîtresses, sur les problèmes d'effectifs. De nouveaux livrets scolaires ont été créés pour les
 maternelles et de nouveaux livrets numériques vont faire leur apparition en début d'année 2017 pour les
 sections élémentaires.
- ✓ CA3F Promotion de la langue alsacienne le 30.11.2016 : rapporteur Christian WEIGEL : il est prévu d'organiser un mercredi après-midi à la Comète à Hésingue une journée spectacle en langue alsacienne afin que les enfants puissent y assister et y être sensibilisés.
- ✓ CA3F Infrastructures le 06.12.2016 : rapporteurs Denis HUTTENSCHMITT et Jacques DUCRON : la piste cyclable devrait se faire en 2017, elle viendra de Hésingue par la RD 473, passera par la forêt, se prolongera vers Buschwiller en passant par les chemins ruraux pour arriver Chemin de la Source.

14. DIVERS

Information fibre :

La société ROSACE a envoyé un mail à la commune pour information :

Dans le cadre du déploiement de la fibre FTTH en Alsace nous allons intervenir dans un premier temps Sur votre commune pour effectuer l'opération de piquetage (relevé infrastructure France Télécom, ERDF, habitation, etc..),

Cette opération ne va aucunement générer une gêne particulière, c'est un véhicule léger qui va se déplacer dans les différentes rues de votre commune.

- ➤ Pour information : la réunion de St-Louis Agglo aura lieu le 18.01.2017 à 17h00 afin d'élire le Président de la Communauté d'Agglomération et les Vice-présidents : le maire est automatiquement le délégué et le premier adjoint est suppléant.
- Mme le Maire annonce la naissance de la fille d'Isabelle KLEIN, Louise née le 28 novembre à 20h16, beau bébé de 3,350 kg et mesurant 49 cm.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 07.12.2016

ORDRE DU JOUR:

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 OCTOBRE 2016
- 2. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
- 3. FINANCES
- 4. PERSONNEL COMMUNAL
- 5. FERMAGE 2016
- 6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'EXERCICE 2017
- 7. INTEGRATION DE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC
- 8. TRAVAUX
- 9. LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ECOLE
- 10. CONVENTION MAISON COMMUNALE
- 11. VALIDATION DU RAPPORT 2016 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- 12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 13. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
- 14. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller	excusé	
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller	-	B. BOEGLIN
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		